

CESS - Humanités générales

Descriptif de la Section :

Cette section vise à permettre à l'étudiant de maîtriser les compétences terminales du troisième degré telles que fixées par les référentiels des humanités générales et technologiques de l'enseignement secondaire de plein exercice approuvés par le Gouvernement de la Communauté française.

Conditions d'admission :

Le CESI (3^e secondaire, ancienne version) ou le C2D (4^e secondaire, nouvelle version)

Durée de la formation :

La formation se déroule sur deux années en journée, à raison de cinq jours par semaine.

Attention : seule la deuxième partie de la formation sera organisée cette année.

Titre délivré :

Grâce à cette formation, vous obtiendrez le **Certificat de l'enseignement secondaire supérieur (CESS)**, certificat équivalent à celui délivré par l'enseignement de plein exercice.

Débouchés :

Ce certificat ouvre l'accès à toutes les études supérieures, y compris universitaires, ainsi qu'aux fonctions de promotion dans les administrations et les entreprises.